



Direction interrégionale OUEST
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture des Côtes-d'Armor
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales
à l'attention de M. Le Préfet
1 Place du Général de Gaulle
B.P. 2370
22023 SAINT-BRIEUC

Affaire suivie par : J-F Grasland
Téléphone : 02 22 51 53 60
Référence : EOLIEN 2018 / 161

Rennes, le 13/11/18

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques

REF : mail du 13 novembre 2018 – AEU_22_2018_45 Parc éolien - SAS Energie des Noyers - Rostrenen, Plouguernevel, Kergrist-Moelou, Plounevez- Quintin .

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant le projet d'installation d'un parc éolien au « Petit Doré » et concernant les communes de Rostrenen, Plouguernevel, Kergrist-Moelou, Plounevez-Quintin (22). Ce parc éolien se situerait à une distance de 37 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Noyal-Pontivy).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Jean-François Grasland

Copies : DSO/CMR/ERF/DA, DIRO/OBS

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).